



Cumul stage 35h+tps partiel

Par **Koshix**, le **04/07/2011** à **11:28**

Bonjour,rrnrnJe suis actuellement en stage rémunéré de 35h en entreprise et je cumule un CDI temps partiel à côté. rnrnCette semaine j effectuerai par exemple (du lundi au dimanche) : 35h de stage + 23h30 de CDI à temps partiel soit 58h30 de travail... rnrnMon contrat CDI temps partiel est normalement de 15h hebdo mais je peux effectuer des semaines avec un temps de travail bien inférieur (9h par semaine par exemple) comme bien supérieur (23h30 = cas extreme)rrnrnEn théorie CDI tps part. + Stage = 50h rnrnQue dois je fairernrnCeci est il bien légal ? rnrnJe vous remercie d'avance

Par **pat76**, le **05/07/2011** à **15:17**

BonjourrrnrnVous n'avez pas le droit de faire plus de 48 heures par semaine. Vous allez vous faire rappeler à l'ordre par certains organismes...rrnrnSi vous avez un stage rémunéré de 35 heures par semaine, vous ne pouvez faire plus de 13 heures par semaine pour votre CDI à temps partiel.rnrnLa durée légale hebdomadaire est de 35 heures et le maximum d'heures pour une semaine est de 48 heures.rnrnDans votre CDI à temps partiel même si vous faites une semaine de 9 heures, vous ne pouvez pas faire une semaine de 20 heures.rnrnVotre employeur qui a établi le CDI à temps partiel, ne peut modifier la durée hebdomadaire sans votre accord. Celle indiquée sur votre contrat est de 15 heures, il doit s'y conformer.rnrnPar ailleurs, vous lui avez indiqué que vous aviez un stage rémunéré de 35 heures par semaine.rnrnEn vous faisant faire plus de 13 heures par semaine, il se met également dans l'illégalité.

Par **Cornil**, le **05/07/2011** à **23:16**

Bonsoir "koshix" salut pat 76.
Une convention de stage , même rémunérée, n'est pas un contrat de travail, sauf si celle-ci le stipule explicitement.
Il n'y a donc dans ce cas aucun problème à mon avis de dépassement du maximum de temps de travail hebdomadaire.
Bon courage et bonne chance.